

en cours de conflit. Plus de 125 pays ont ratifié ce protocole, mais un bon nombre d'entre eux se réservent le droit d'avoir recours aux AB si elles sont utilisées contre eux.

En 1972, la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CABT) a été signée. Elle interdit la mise au point, la fabrication, l'acquisition et le stockage d'armes biologiques et à toxines. Elle exige également la destruction des AB existantes ou leur conversion pour des usages pacifiques. Plus de 115 pays sont parties à la CABT.

Le Canada et les armes biologiques

Le Canada ne possède ni d'armes biologiques ni d'armes à toxines.

Il a ratifié le Protocole de Genève en 1930. Comme la plupart des autres parties, le Canada s'est réservé le droit d'utiliser des AB contre des pays qui n'avaient pas signé le traité, ou d'y avoir recours si elles étaient employées contre lui. En 1970, pour mieux mettre en évidence la nécessité de contrôler les AB, le Canada a annoncé qu'en aucun cas il ne mettrait au point, fabriquerait, acquerrait, stockerait ou utiliserait d'AB. Pour que les choses soient bien claires, le Canada a récemment retiré les réserves qu'il avait faites au Protocole de Genève en ce qui concerne les moyens bactériologiques de guerre. Autrement dit, le Canada n'utilisera jamais d'AB, quelles que soient les circonstances.

Le Canada a joué un rôle important

dans la négociation de la CABT. Il a signé et ratifié le traité en 1972, et a ainsi renforcé son engagement de ne jamais mettre au point, fabriquer ou stocker d'armes biologiques ou à toxines.

Comme tous les pays n'ont pas signé le Protocole de Genève et la CABT, il risque d'arriver qu'un jour les Forces canadiennes doivent participer à une guerre ou à une opération de maintien de la paix dans laquelle des AB pourraient être utilisées. Pendant la guerre du Golfe, par exemple, on pensait que l'Iraq essaierait d'employer les AB. Pour que le personnel canadien soit protégé dans des cas comme celui-ci, le ministère de la Défense nationale fait des recherches pour trouver des moyens de se prémunir contre les AB. Ces moyens prennent la forme de vêtements de protection, de respirateurs, d'antitoxines et de vaccins. Ce genre de recherche est conforme à la CABT.

Le Canada craint que certains pays soient en train de mettre au point ou de stocker des armes biologiques ou à toxines. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a mis en place un programme destiné à faire bien comprendre à l'industrie et aux universités les dangers de la prolifération des AB. On leur conseille donc de se méfier des demandes suspectes de renseignements sur l'utilisation des technologies biologiques et des tentatives d'acquisition de matériel qui pourrait servir à la fabrication d'AB. On veut ainsi éviter que les

Canadiens qui travaillent dans le domaine de la recherche ou de la production à des fins pacifiques contribuent, directement ou involontairement, au programme d'armes biologiques ou à toxines d'un autre pays.

Le Canada cherche aussi à rendre la CABT plus efficace. À une conférence tenue en septembre pour examiner la Convention, le Canada et d'autres pays ont proposé que le traité soit renforcé de façon à encourager la transparence (c'est-à-dire l'échange de renseignements) et garantir son respect (c'est-à-dire que toutes les parties agiront conformément à ses dispositions).

Certains responsables du contrôle des armements redoutent que les progrès récents de la biotechnologie — surtout le génie génétique — ne rendent les AB plus efficaces et fiables, et donc plus intéressantes aux yeux de certains pays. Les techniques de la biotechnologie facilitent la mise au point de nouveaux agents biologiques de guerre et la production de toxines à grande échelle. En même temps, le matériel utilisé à ces fins devient de plus en plus petit et de plus en plus difficile à repérer, sans compter que le nombre de recherches civiles pouvant avoir des applications militaires augmente. Faire du contrôle des armements une réalité alors que la biotechnologie est en pleine évolution sera donc une entreprise difficile.

Jusqu'ici, le monde a été relativement

Fonds pour le désarmement : mise à jour

Subventions et contributions versées par le Fonds pour le désarmement du 1^{er} avril au 30 septembre 1991

CONTRIBUTIONS

1. North American Model United Nations (Toronto) — 1992 Simulation de l'AGNU	5 000 \$
2. Conseil tribal de la Côte Nord (Prince Rupert, Colombie-Britannique) — Conférence nucléaire, avril 1991	1 000 \$
3. Association canadienne pour les Nations Unies (section de Vancouver) — Conférence sur le contrôle des armements navals, novembre 1991	5 000 \$
4. Association canadienne des anciens du Collège de défense de l'OTAN (Ottawa) — Colloque sur le Canada et l'OTAN, octobre 1991	4 000 \$
5. Institut canadien des études stratégiques (Toronto) — colloque sur les prévisions stratégiques du Canada pour 1991	3 000 \$
6. Division de l'expansion de l'enseignement, Université de Victoria — Forum public sur le rôle du Canada dans le désarmement, le contrôle et le commerce des armements, octobre 1991	5 000 \$
7. Park View Education Centre (Bridgewater, N.-É.) — Atlantic Coast Model UN on the Arms Trade	5 000 \$
8. Centre de ressources sur la paix et l'environnement (Ottawa) — Accroissement des collections de la bibliothèque sur le contrôle des armements et le désarmement	
9. La voix des femmes (siège à Toronto) — Voyage d'étude de 1991 à l'AGNU	3 000 \$

TOTAL DES CONTRIBUTIONS

32 000 \$

SUBVENTIONS

1. Projet Ploughshares (Waterloo, Ont.) — Recherche et publication sur le contrôle des armements navals	7 000 \$
2. Jocelyn Coulon (Outremont, Qué.) — Livre sur la participation du Canada à la guerre du Golfe	2 500 \$

TOTAL DES SUBVENTIONS

9 500 \$

TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DES SUBVENTIONS

41 500 \$